

Charte du collectif ENERGIES VENDOMOISES

Toute personne physique et morale signataire de la charte s'engage sur les valeurs suivantes dans nos projets communs :

QUI

Donner une place prépondérante à la participation citoyenne

En lien avec les collectivités locales



Projets à l'initiative de Citoyens Vendômois
pour des Energies Renouvelables sur le Territoire

POURQUOI

Pour contribuer à la transition énergétique

Pour une revalorisation locale des ressources du territoire

COMMENT

Par une gouvernance citoyenne

Avec une redistribution réfléchie des richesses créées

En établissant une communication transparente et pédagogique

Avec respect de l'environnement et du patrimoine bâti, architectural et paysager

Détail au verso

CHARTRE du Collectif « Energies Vendômoises »



Les signataires de la présente Charte sont rassemblés autour des valeurs suivantes :

La participation citoyenne :

- les projets doivent être construits par les citoyens du Vendômois pour les Habitants du territoire.
- Les débats au sein du collectif doivent s'inscrire dans une ouverture à tous les citoyens pour que chacun s'approprie le sujet de l'énergie.
- Les projets doivent s'appuyer sur une adhésion de la population locale et leur permettre de participer financièrement.

Le lien aux collectivités locales :

- le collectif mène des projets dans des territoires qui présentent un engagement en faveur des énergies renouvelables.
- Il est fortement souhaitable de travailler en partenariat avec les collectivités locales.
- Les projets du collectif doivent s'intégrer dans une démarche globale en s'appuyant sur les partenaires publics et associatifs déjà impliqués dans la transition énergétique.

La contribution à la transition énergétique :

- Les projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire du Vendômois ont pour vocation à répondre aux besoins de celui-ci avec pour idéal de tendre vers un territoire à «Energie Positive ».
- Le collectif doit s'appuyer sur les technologies les plus efficaces et se tient informé des nouvelles techniques permettant d'améliorer l'efficacité de la production d'énergies renouvelables.
- Le collectif doit mettre en œuvre des productions d'énergies non-fossiles ayant un impact le plus faible possible sur notre environnement et en cohérence avec les spécificités de notre territoire.

La valorisation locale des ressources du territoire :

- Les projets doivent s'appuyer autant que possible sur des partenaires locaux pour la réalisation des unités de production d'énergie ainsi que pour les phases préalables de développement.
- Les partenaires privés participants aux projets doivent être respectueux de la dignité de leurs salariés et doivent avoir une politique de développement intégrée au territoire.
- L'activité du collectif doit favoriser une mise en réseau des entreprises locales et générer pour chacun un bénéfice mutuel.
- Le collectif s'engage à porter des projets viables. L'équilibre économique de ces projets sera le garant de la crédibilité de la démarche du collectif.

Une gouvernance citoyenne :

- Ces projets doivent être construits avec une gouvernance citoyenne forte.
- La gouvernance des projets devra rester indépendante des pouvoirs politique et des partenaires privés.
- Le collectif doit prévoir une place dans sa gouvernance pour les partenaires publics et privés qui adhèrent à des valeurs proches et souhaitent s'impliquer pour soutenir les projets.

Le partage des richesses créées :

- La mise en place de la production d'énergies renouvelables doit viser à la dispersion des richesses auprès du plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.
- Ainsi la redistribution des richesses générées peut servir aussi bien à de futurs projets, à la mise en place d'outils pédagogiques et d'actions de sensibilisation, à la rémunération raisonnable des investisseurs.

Une communication transparente et pédagogique :

- Les projets du collectif doivent être visibles et menés avec transparence car l'énergie appartient à tous.
- Le collectif doit participer à la sensibilisation de la population locale et à l'essai de la démarche citoyenne à la problématique de la transition énergétique.
- Les projets portés par le collectif n'ont pas vocation à porter de parole politique. Les signataires de la Charte veillent à la non récupération politique de leurs actions.

Le respect de l'environnement (faune et flore), du patrimoine bâti, architectural et paysager :

- Le respect de la santé des habitants du territoire est un enjeu indispensable à prendre en compte dans les projets de production d'énergie.
- Le collectif porte des projets maîtrisés localement qui s'implantent de façon harmonieuse dans le paysage et l'architecture locale et respectent les milieux naturels. Les projets du collectif sont en cohérence avec les chartes paysagères et les chartes environnementales des territoires.